Déclaration liminaire CAPN n°5 - Géomètre du 19 juin 2015

CAP DE TABLEAUX D'AVANCEMENT

« *La politique échappe-t-elle à toute exigence de vérité ?* » (Sujet BAC 2015)

A lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral unique cher aux FMI, BCE et autres agences de notation, la réponse est sans appel !

L'autoritarisme politique du gouvernement Valls qui brandit à nouveau le 49-3 pour faire adopter la loi « fourre-tout » Macron, interdisant ainsi tout débat parlementaire, inscrit durablement des reculs scandaleux en matière de droits du travail.

Reculs comme toujours applaudis par Monsieur Gattaz, chef du MEDEF dont l'extension du travail dominical et la limitation des indemnités prud'homales.

Pour un texte si riche et à forts enjeux, le débat, tronqué, n'augure que de sinistres désillusions pour les salariés ; les moyens de défendre les employés s'amenuisent tandis que le libéralisme prospère aux dépens des mêmes victimes !.

La présidence « normale » promise par M. Hollande a rapidement été rattrapée par de multiples scandales. Les dernières révélations sur le Falcon emprunté par le premier ministre pour assister à un match de football à Berlin s'ajoutent à une liste déjà longue.... Les démêlés judiciaires des prophètes de la phobie administrative ont un goût bien amer pour qui se voit rapidement menacé d'un avis à tiers détenteur à la moindre défaillance...

De son côté Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Alors bien sûr chacun ira de sa critique sur le principe qui se révèle tantôt pratique, tantôt assez obscur dans son calcul ou dans son assiette.

Et dans ce paysage plutôt coloré, Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le cas de millions de fonctionnaires.

Le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ?

Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction Publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte et ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesurettes censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables en l'état et manquent d'ambition.

La DGFIP est donc au cœur des débats et souhaite à tout prix faire partie des administrations à la pointe du progrès. On retrouve cette volonté à tous les étages, y compris, de façon anecdotique, dans les sujets donnés au concours d'IP où l'on demande au candidat de réfléchir sur les missions qui pourraient être abandonnées ou données en régie : notre crainte est que le Cadastre et les Domaines fassent partie de la première fournée des missions régaliennes à réformer ainsi !

Nous avons quelques remarques à formuler, ainsi que plusieurs interrogations :

Tout d'abord nous avons pris note de quelques améliorations dans Chorus FDD. Cependant, faire une demande de remboursement de frais de déplacements reste toujours chronophage, tant pour les agents en déplacement que pour les collègues des RH.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le montant des taux de repas dans les DOM fixés à 11,03€, contre 15,25€ en métropole. Pourquoi une telle différence de traitement?

Concernant la mission cadastrale, nous sommes particulièrement inquiets pour l'avenir de trois chantiers lancés à la DGFIP. Certaines informations récoltées nous interpellent. Il appartient au bureau GF3A de les confirmer ou infirmer.

Montreuil, le 19/06/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- **Où en est « Cadascad » ?** Le concepteur du logiciel est en difficulté. Astreint à un cahier des charges trop lourd voire irréaliste, ce dernier, contrairement à ce que nous avions demandé dans une précédente CAP, se retrouve totalement isolé dans sa tâche. Peut-on réellement donner crédit à un déploiement programmé avant la fin de l'année sur tous les ordinateurs des géomètres ?
- **Qu'advient-il de la révision des locaux professionnels ?** Encore une fois, des rumeurs folles circulent. On parle d'une mise en place au cas par cas, commune par commune. Dans ces conditions, la révision des locaux d'habitation aura-t-elle lieu comme le prévoit le calendrier ? On vous laisse imaginer la motivation des agents qui s'en occuperont, en plus de leurs tâches habituelles après le fiasco annoncé de la réforme précédente...
- **Quel est l'avenir de la RPCU ?** L'IGN manque de moyens pour traiter l'afflux des données et en demande un rééchelonnement des opérations. La DGFIP n'en a pas davantage pour réaliser cette tâche. Ce que nous avions supputé se réalise. Les agents vont devoir cravacher pour réaliser une tâche titanesque, sans moyens, tout en gardant le sourire malgré les éventuelles remontrances supportées si les résultats ne sont pas atteints. La stabilisation juridique des opérations semble aussi poser question : on ne peut pas modifier unilatéralement les contours parcellaires sans que des opérations de communication officielles ne soient menées. La direction générale doit expliquer aux services comment opérer en cas de contestation formalisée.

Les TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale), examinés en CTL font état d'une augmentation globale des arrêts maladie. Il est important de savoir si cette progression résulte de la dégradation des conditions de travail que nous ne cessons de dénoncer. Malgré tout peu d'incidents de service sont à déplorer. Pourtant le déphasage entre la rédaction des DUERP et la mise en place des mesures à prendre est réel. Quel écart entre les paroles pleines de bonnes intentions et les actes sensés permettre aux géomètres d'assurer leur mission dans des conditions de sécurité optimales. Pas de deuxième gilet pour le chaîneur, là où il reste des crédits chaîneur, pas suffisamment d'équipements spécifiques (chaussures de sécurité, parkas réfléchissantes,…)... Sortez, mesurez braves gens mais à moindre coût et sans faire de vagues. Les géomètres du cadastre sont de plus en plus livrés à eux même, appelés ou contraints par leurs directions à travailler seuls, tenus par LASCOT, comme aucun autre agent à rendre compte statistiquement de leur activité.

A ce stade, nous insistons encore lourdement sur l'urgence de la tenue rapide d'un GT dédié aux frais de déplacement. Les incidents se multiplient, les provocations des directions locales aussi : certaines s'empressent de renvoyer à la DG des questions qui auraient déjà dues être réglées, souvent sur le ton de l'ironie et de la provocation. Cela leur permet donc allègrement de continuer à bloquer des remboursements, certaines se muant en grands inquisiteurs (fournissez-nous vos contrats d'assurance, par exemple) quand elles ne refusent pas, comme à Toulouse, de payer aux agents leur dû. Les victimes restent encore et toujours les agents qui font les frais d'une guerre maintenant ouverte et visible entre réseau et Direction Générale ; force est de constater aujourd'hui qu'à ce jeu là, les directions locales mènent - et gagnent - des batailles.

Avant d'évoquer les tableaux d'avancement, quelques mots sur les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée la consultation. Lors des dernières CAP, nous avions insisté sur le fait que nous privilégions de vous rencontrer en début de consultation que la documentation soit dématérialisée ou non.

Les envois de documents à un horaire tardif, la veille de notre venue à Paris, est selon nous pénalisant. L'accès aux BAL pour des agents de terrain reste problématique sachant en plus que les CID ne répondent pas à toutes les demandes d'installation de messageries nomades des Capistes.

Nul doute que ce sujet sera abordé lors du GT Calendrier, lundi prochain.

Concernant les tableaux d'avancement, ils n'appellent pas de remarque particulière d'un point de vue technique.

Le tableau d'avancement de TG à G prévoit 12 possibilités de promotion et celui de G à GP prévoit quant à lui 24 promotions. S'agissant de ce dernier point, 7 promotions sont réalisées au bénéfice de l'âge. Dans le futur, il conviendra d'être vigilants afin que cette CAP n'ait pas à statuer que sur des promotions de ce type.

Le projet de PQM évolue toujours dans le même sens : toujours moins de promouvables et donc toujours moins pour les agents.

Depuis le gel de la valeur du point d'indice, la prise d'échelon et les tableaux d'avancements restent les seuls leviers permettant une revalorisation de la rémunération des agents.

Le choix de promouvoir seulement 20% de la plage d'appel s'inscrit clairement dans la stratégie de restriction budgétaire appliquée dans la fonction publique.

Enfin que dire de **l'absence d'attractivité de ce poste à l'ESI d'Angers ?** Il n'aura pas déplacé les foules. Nous pensons que les délais réduits d'inscription ainsi que le descriptif du poste proposé ont conduit certains à ne pas candidater. Vous avez malgré tout entendu notre argument sur la période de tuilage que nécessite un tel poste. Il restera à notre sens des interrogations préoccupantes sur ce poste dont le contexte d'exercice et la rigidité des procédures.

Nous ne manquerons pas d'en débattre…

Les élus et experts de la CAPN n°5

Bernard ROUSSEAUX, Eric CAMUS, Sylvain GAFFIOT, Jean DEBEAUSSART, Paul CASALTA,
Bruno SAGASPE, Dimitri HUMIERE, Arnaud DACQUIN, Laurent DUBOIS, Thierry SALAGER